

Samedi 4 mars 2023

Journée Anniversaire de l'ANMAM « 23 ans déjà » !

Présentation des membres du Collège et des membres actifs.

Témoignages sur la fondation de l'ANMAM, et de comment chacun y est arrivé.

Le point commun est le besoin d'échanger avec les collègues qui pratiquent le même métier, se sentir en collectif et constituer des ressources de textes et documents concernant les formations et les cadres d'emplois.

Le Collège de l'ANMAM est régulièrement consulté par le ministère pour les textes qui régissent nos emplois et les formations dispensées.

Tour de table de présentation de chaque participant et de son cadre de travail, ses problématiques et les questions qui en découlent.

La création des premières classes d'accompagnement remonte seulement à une quarantaine d'années.

La formulation « accompagnement », « accompagnateur » est réinterrogée, elle donne prise à cette idée de rôle secondaire. Dans les CNSMD, un chef de chant est considéré comme un « professeur associé », mais pas les accompagnateurs d'instruments ou de danse. L'accompagnateur transmet à des non-pianistes, ce rôle pédagogique passe souvent inaperçu. Un titulaire du DE ou du CA est par définition un enseignant.

Attention à l'évolution du métier dans certaines grandes maisons où le recours au département son, aux enregistrements se développe rapidement.

Question importante du statut très flou et non sécurisé pour les accompagnateurs en CNSMD. Très grosse charge de travail pour une rémunération faible. L'épuisement empêche parfois d'avoir le courage de réfléchir à comment faire évoluer la situation. A Lyon, création d'une charte récemment. Ce type de charte a existé déjà depuis plusieurs décennies à Villeurbanne et depuis quelques années elles se développent dans différents établissements. Leur existence prouve le caractère spécialement exposé et éprouvant du métier d'accompagnateur.

La répercussion sur la santé mentale et physique est abordée car découlant souvent de ce genre de situations. Les restrictions budgétaires générales ont aggravé les conditions de travail des accompagnateurs, en particulier depuis l'instauration des vidéos pour les concours, mais aussi avec l'évolution de l'enseignement artistique vers l'élargissement des missions.

Constat qu'il n'y a pas d'éducation à la santé corporelle dans l'enseignement artistique.

Une synthèse des formations existantes est consultable sur le site internet de l'ANMAM.

Constat établi que tous les étudiants formés ont du travail. Il y a du travail.

On constate la bonne évolution des formations mais les concours d'entrée à l'enseignement supérieur sont très disparates et réinterrogent la formation initiale.

Question de la place du sujet de l'accompagnement dans les formations DE et CA des instrumentistes pour être sensibilisés préparés à instaurer une relation de partenariat, de confiance et de respect.

Les étudiants en accompagnement et leurs partenaires chanteurs ou instrumentistes présents

évoquent leur vision moderne du métier avec une évidence de partenariat à part égale les uns avec les autres.

Nécessité de croiser davantage les échanges avec les professeurs de piano, ils ne se sentent pas concernés. Où commence la formation en accompagnement ? La lecture et le déchiffrage sont le terrain commun. Certains établissements ont développé des systèmes très dynamiques avec des cours de déchiffrage très tôt.

Début d'après-midi : Concert proposé par les élèves la classe d'accompagnement de Danièle Clémot à l'ENMDAD de Villeurbanne mais aussi David Selig, Florian Caroubi et Charles Bouisset .
Musique de chambre et pièces à quatre mains. Merci à eux !

16h30 : Echanges sur l'ANMAM, qu'en attendons nous, que peut-elle apporter, quel rôle a-t-elle à jouer ?

- Richesse pour tous de l'existence de l'association, importance d'être reliés à une pensée collective qui donne plus de force et de poids.
- Reconduire des journées de rencontres comme celle-là.

- **Importance du site** : il doit vivre par les consultations, propositions de contenu, mises à jour des informations etc. Y aller et faire les remarques qui permettent de l'améliorer.
- Impliquer davantage les professeurs d'accompagnement pour avoir un suivi des élèves qui sortent de leurs classes.
- Adhérer avec une vision claire de ce que l'on peut y trouver en retour, quel rôle fondamental peut tenir cette association. L'Anmam aide à faire reconnaître la fonction d'accompagnateur, les statuts en découlent ensuite.

- **Création d'un flyer** et d'affiches pour étendre la visibilité de l'association.
- Importance de garder un niveau et une qualité d'échanges, d'idées, qui provoqueront des consultations et un nouveau mouvement d'adhésions.
- Chercher à devancer les crises et forger une pensée collective en amont pour les prévenir ou argumenter efficacement ensuite.
- 80 % du métier dans la fonction publique, à peine 15% en intermittence ou autres statuts, c'est bien qu'il y ait des représentants des différentes situations.
- Question de l'accompagnement en musique ancienne. Devrait il exister un poste d'accompagnateur spécifique ?

- **Les formations à l'accompagnement de la danse sont à recenser**

- **Organiser une visio avec les professeurs des établissements supérieurs** pour discuter de la disparité des concours d'entrée et voir si une harmonisation est possible, souhaitable ? La cohérence avec les contenus de l'enseignement initial en découle. Quels critères et donc quelles formations dans l'enseignement initial ?

- **Consultation du ministère concernant le schéma d'orientation pédagogique.**
Documents à lire avant le 15 mars : groupe de travail : Le collège+ Florian, Pascal et Claire.

- Distribution d'une bibliographie